

**COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 08/09/2011**

\*\*\*\*\*

Le 8 Septembre 2011, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire, Mme PEREIRA Marie Manuela,  
MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François, LEFÈVRE Guy, ROBIN Jean-Claude

Absente Excusée ayant donné procuration : Mme PETAY Jocelyne à Mme PEREIRA Marie Manuela,

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

Le Jardin du Souvenir au Cimetière étant terminé, Madame le Maire demande au conseil municipal son assentiment pour rajouter à l'ordre du jour du conseil le vote du tarif du cimetière.  
Les membres présents ayant donné leur accord, ce point est rajouté à l'ordre du jour

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

\*\*\*\*\*

**1. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente le rapport sur l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2010.

Après en avoir pris connaissance et fait lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport sur l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2010 (consultable en mairie)

**2. FACTURATION DE LA PARTICIPATION AU RAMASSAGE SCOLAIRE DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a décidé de demander une participation aux familles des enfants transportés dans le cadre du ramassage scolaire du regroupement pédagogique de Morand - Dame-Marie-les-Bois - Saint Nicolas des Motets en concertation avec les communes du regroupement.

Elle propose que la facturation soit regroupée pour les trois communes du RPI et émise par la commune de Morand, à charge pour cette dernière de reverser à la commune de Dame-Marie-les-Bois, le montant perçu pour les enfants de la commune

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier la facturation de la participation due par les familles de Dame-Marie-les-Bois à la commune de Morand, à charge pour cette dernière de reverser à la commune de Dame-Marie-les-Bois le montant perçu pour les enfants de la commune
- dit que cette participation sera perçue de préférence en une fois après la rentrée scolaire ou en deux fois sur demande particulière.

**3. INFORMATIONS ECOLE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- la pose du film solaire sur l'auvent de l'école devrait intervenir les mercredi 14 et 21 septembre 2011.
- la pose du grillage de la clôture de la cour est prévue pour la deuxième quinzaine de septembre.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'école de Dame-Marie-les-Bois compte trois classes :  
 CP - CE1 : 24 élèves  
 CE2 - CM1 : 20 élèves  
 CE2 - CM2 : 24 élèves

#### **4. TRAVAUX DE VOIRIE ET ASSAINISSEMENT**

Les travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement collectif de Monsieur Gauron ont été commandés à l'entreprise HUBERT et Fils. Le commencement de ces travaux devraient intervenir le 13 septembre 2011.

L'entreprise ETDE entreprendra des travaux d'enfouissement de ligne électrique pour le compte du SIEIL à la Petite jarrière à compter du 12 septembre 2011.

#### **5. SIEIL : PRISE DE COMPETENCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire rappelle que le SIEIL a proposé à toutes les communes du département, de prendre la compétence de l'Eclairage Public. Madame le Maire souligne que le contrat conclu avec FORCLUM expire au 31 décembre 2011. Elle demande son avis au Conseil Municipal.

~~Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal préfère attendre avant de résilier le contrat avec l'entreprise FORCLUM.~~

#### **6. TARIFS CIMETIERE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'édification du columbarium, de la pose de la stèle et du banc, l'aménagement du jardin du souvenir ainsi que la détermination de l'emplacement des "caveaux-urnes" sont maintenant effectués.

Elle propose qu'un règlement de l'usage du cimetière soit élaboré et présente la nécessité de voter les tarifs du jardin du souvenir qui seront applicables à partir du 15 septembre 2011

##### **Tarifs jardin du souvenir**

- Dispersion des cendres : 50 €
- Signalétique (livre du souvenir et cases) : 50 €
- Case columbarium (2-3 places) 15 ans : 200 €
- Case columbarium (2-3 places) 30 ans : 400 €
- Dépôt d'urne dans une case : 75 €

##### **tarifs cimetière**

##### **Concession pour caveau urne (petite tombe) - un caveau "4 urnes"**

- 15 ans - 0,80 m<sup>2</sup> : 40 € (soit 50 € le m<sup>2</sup>)
- 30 ans - 0,80 m<sup>2</sup> : 80 € (soit 100 € le m<sup>2</sup>)
- 50 ans - 0,80 m<sup>2</sup> : 120 € (soit 150 € le m<sup>2</sup>)
- 

##### **concession cimetière - 2 m<sup>2</sup> - 1 personne**

- 15 ans : 100 €
- 30 ans : 160 €
- 50 ans : 215 €
- droit de superposition : 1/2 concession

*Le prochain conseil aura lieu le jeudi 13 octobre 2011 à 20 h 30*

A Dame-Marie-les-Bois, le 16 septembre 2011

**Madame le Maire  
Anne-Marie VIAUD**

